

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021**

Nbre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Votants : 15

Convocation du 9 décembre 2021.

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Nathalie DENIS, Elvine LEON, Frédérique MOLIGNEAU, Isabelle MORESI et Chani PETIT.
Messieurs Diogène BATALLA, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Evelyne GIRARDON (Pouvoir donné à Frédérique MOULIGNEAU), Stanislas BOUCHET (Pouvoir donné à Véronique BOUCHARD), Vincent LABOURIER (Pouvoir donné à Chani PETIT), Florence RIUS.

Absent : Thomas ALESSI, Sylvie DESBOURDELLE, Olivier CHAMBE

2021-65/ Délibération relative à l'acquisition d'une parcelle Route de la Corniche

Rapporteur : M.GIRARDON

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fleurieux sur l'Arbresle,
VU la proposition de monsieur Frédéric MOYSAN,

Le PLU prévoyant un alignement Route de la Corniche devant la propriété de madame et monsieur MOYSAN, ces derniers ont souhaité céder la parcelle AE 0064 (parcelle en violet sur le plan ci-dessous) à la commune pour un euro symbolique, les frais de notaire étant à la charge de la mairie. La parcelle fait 134 m2.



Il est proposé au conseil municipal d'acquérir la parcelle AE 0064 d'une contenance de 134 m² pour un euro symbolique et de prendre en charge les frais d'acte notarial.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle AE0064 pour 1 euro symbolique,
- de prendre en charge les frais de notaire,
- dit que les montants nécessaires à cette opération seront prévus au budget 2022 de la commune.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,



Diogène BATALLA
Diogène BATALLA